

Direction Collecte et Traitement des
Déchets

Mairie SEMONDANS
2 Rue de Montbéliard
25750 SEMONDANS



Affaire suivie par : Emmanuelle BASTIANON
tél. 03.81.31.84.99
emmanuelle.bastianon@agglo-montbeliard.fr

Montbéliard, le 21 JUIN 2024

Objet : Déchèterie de Désandans
N/Réf. Départ : SD/257725

Monsieur le Maire,

Mi-mai, les administrés de votre commune ont reçu un courrier les informant des nouvelles modalités d'accès à la déchèterie de Désandans et notamment la limite de 10 passages gratuits par an.

Toutefois, ce courrier ayant été distribué tardivement, certains usagers vous ont indiqué avoir déjà dépassé, sur les 5 premiers mois, le quota autorisé.

Aussi et de manière exceptionnelle, j'ai décidé d'étendre, pour cette année, le nombre de passages gratuits à 16 par foyer soit un passage mensuel gratuit supplémentaire pour les 6 derniers mois de l'année. Conformément à notre échange, les passages supplémentaires au-delà des 16 gratuits seront comptabilisés et facturés aux usagers.

Pour ce faire, des bilans réguliers ont été demandés au SYTEVOM, afin de comparer le nombre d'entrées réalisé par rapport au nombre de passages budgétisés, soit un peu plus de 8 000 par an pour l'ensemble des communes concernées.

Enfin, il vous est rappelé que pour 2025, l'application stricte des 10 passages est maintenue.

Comptant sur votre collaboration afin d'informer vos administrés de ces modalités d'application,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente



Daniel GRANJON